

CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 27 octobre 2015

Municipalité
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 27 octobre 2015

Objet 33/15 : indemnités des membres du bureau du Conseil dès le 1^{er} juillet 2015.

Présidence : Monsieur Dominique Streckeisen, Président

Le Conseil Général décide :

Président : frs. 600.- par année

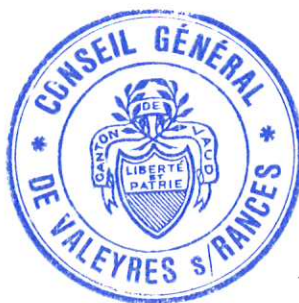
Secrétaire : frs. 700.- par année

Vice-président : frs. 250.- par année

Autres activités, votations, élections, vacations des commissions (gestion, finances, etc.) tarif horaire frs. 35.-/heures

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2015

Le Président :
Dominique Streckeisen



La secrétaire :
Sylvie Troyon